

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le mercredi 14 décembre 2011 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Convention avec le Secours Aérien Français pour l'évacuation des blessés
- Convention avec le SDIS pour les secours sur pistes
- Convention avec les Ambulances ALTITUDE et ASSISTANCE 05 pour les secours sur pistes
- Convention avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature pour les secours sur pistes
- Tarifs de relevage des blessés sur les pistes de ski de fond
- Convention avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature pour la mise à disposition d'un local dans le bâtiment du camping municipal
- Echange de terrains avec M. Philippe et Mme Annie CHEVALLIER
- Vente de terrain communal
- Tarifs 2012
- Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'extension de l'école Emilie Carles
- Décisions modificatives

Val-des-Prés, le 8 décembre 2011
Le Maire, René SIESTRUNCK

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2011

L'an deux mil onze et le quatorze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET,
René SIESTRUNCK

Procurations : M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Ariane TOUSSAINT est nommée secrétaire de séance

Convention avec le Secours Aérien Français pour l'évacuation des blessés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les dispositions conventionnelles avec le S.A.F. pour les secours hélicoptérés, et le tarif de 51,18 € par minute de vol, pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 30 novembre 2012,
- autorise le Maire, conformément à l'article 97 de la Loi Montagne et à l'article 54 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, à refacturer les missions de secours hélicoptérés sur la base du tarif approuvé. Le coût de ces secours hélicoptérés sera facturé aux victimes ou à leurs ayants droit conformément aux dispositions de ces deux lois et le cas échéant de leurs décrets d'application, lorsque les activités exercées par la ou les personnes secourues seront conformes à celles définies par ces textes législatifs et réglementaires. Il découle de ces deux textes que les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants droit une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir.

Convention avec le SDIS pour les secours sur pistes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le tarif de 213,00 € fixé par le S.D.I.S. pour l'évacuation des personnes victimes d'accident de ski sur les pistes de ski de fond de Val-des-Prés vers le centre hospitalier le plus proche, en cas de carence de l'ambulance privée,
- autorise le Maire à signer une annexe à la convention d'origine pour la saison 2011-2012.

Convention avec les Ambulances ALTITUDE pour les secours sur pistes

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
- autorise le Maire à signer une convention avec les Ambulances ALTITUDE et ASSISTANCE 05 pour le secours et l'évacuation des blessés lors d'accidents survenus sur les pistes de ski de fond de Val-des-Prés pendant l'hiver 2011-2012,
 - approuve les tarifs de 105 € par évacuation les jours de semaine et de 135 € par évacuation les weekends et jours fériés.

Convention avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature pour les secours sur pistes

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
- approuve la délégation au SIVOM Val Clarée Sports Nature des moyens humains et matériels pour assurer le secours sur les pistes de ski de fond jusqu'au point d'évacuation par l'ambulance privée, le SDIS ou le SAF.
 - autorise le maire à signer une convention avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature pour la saison d'hiver 2011-2012 pour un montant de 1.570 €.

Tarifs de relevage des blessés sur les pistes de ski de fond

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
- fixe les tarifs de secours sur les pistes de ski de fond pour la saison 2011-2012 comme suit :
 - Tarif A : relevage seul : 180,00 €
 - Tarif B : relevage + évacuation par les ambulances ALTITUDE et ASSISTANCE 05 les jours de semaine : 285,00 €
 - Tarif C : relevage + évacuation par les ambulances ALTITUDE et ASSISTANCE 05 les weekends et jours fériés : 315,00 €
 - Tarif D : relevage + évacuation par le S.D.I.S. : 393,00 €
 - Tarif E : relevage + évacuation par le S.A.F. : 180,00 € + 51,18 € la minute

Convention avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature pour la mise à disposition d'un local dans le bâtiment du camping municipal

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
- approuve la mise à disposition du local du rez-de-chaussée du bâtiment du camping au SIVOM Val Clarée Sports Nature pendant la saison d'hiver 2011-2012, pour y installer un point d'accueil,
 - fixe le montant de la location à 200 € pour la période d'ouverture,
 - autorise le Maire à signer une convention avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature prévoyant notamment, le remboursement à la commune des frais d'électricité en plus de la location.

Echange de terrains avec M. Philippe et Mme Annie CHEVALLIER

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
- approuve l'échange de 1.000 m² de la parcelle communale C 1307 à Peyre Rouye à La Vachette contre les parcelles D 441, D 442, D 501 d'une superficie totale de 2.240 m², appartenant à M. et Mme CHEVALLIER
 - autorise le Maire à signer l'acte d'échange ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon,
 - précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Vente de terrain communal

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
- approuve la vente du lot B d'une superficie de 478 m², issu de la parcelle communale E 841, au prix de 200 € le m² à M. BELMONTE Rocco,
 - autorise le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,
 - précise que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Tarifs 2012

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- décide de ne pas augmenter le montant de la redevance d'eau pour l'année 2012, et précise que le rôle d'eau sera édité par semestre sur la base suivante :
 - redevance d'eau :
 - * forfait pour particulier, meublé et commerce : 128,48 € H.T.
 - * forfait pour campings (tarif par emplacement) : 26,26 € H.T.

- fixe les autres tarifs du service de l'eau comme suit :
 - vacation de l'agent communal pour l'ouverture ou la fermeture d'une vanne : . 25,00 € H.T.
 - pose de robinet de prise en charge comprenant la surveillance de réalisation du branchement d'eau potable : 128,00 € H.T. hors fournitures
- fixe les tarifs divers comme suit :
 - location du véhicule-atelier avec chauffeur : 40,00 €/heure
 - location du camion avec chauffeur : 90,00 €/heure
 - location du tracto-pelle ou du chargeur avec chauffeur : 100,00 €/heure
 - heure de l'agent communal : 35,00 €/heure
 - occupation du domaine public : 1,85 €/jour/mètre linéaire d'étalage
 - location de la salle polyvalente :
 - habitants de Val-des-Prés :
 - * tarif été : 105,00 € par jour + 50 € par jour supplémentaire
 - * tarif hiver : 200,00 € par jour + 50 € par jour supplémentaire
 - habitants extérieurs :
 - * tarif été : 210,00 € par jour + 50 € par jour supplémentaire
 - * tarif hiver : 350,00 € par jour + 50 € par jour supplémentaire
 - caution : 160,00 €

Demande de DETR pour l'extension de l'école Emilie Carles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet d'extension de l'école Emilie Carles,
- sollicite de l'Etat, au titre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux, une subvention la plus élevée possible,
- approuve le plan de financement suivant :
 - coût H.T. des travaux : 450.376 €
 - subvention Etat DETR 30% (dont 67.500 € attribué en 2011) : 135.113 €
 - subvention Conseil Général 30% : 135.113 €
 - autofinancement de la commune 40% : 180.150 €

Décisions modificatives

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer un complément de subvention de 500 € à l'Association Ski Club du Val Clarée et d'effectuer les transferts de crédits suivants :

Budget général :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :	+ 6.300,00 €	+ 6.300,00 €
6226 : Honoraires	+ 5.000,00 €	
6411 : Personnel titulaire	+ 1.300,00 €	
6574 : Subvention Ski Club Val Clarée	+ 500,00 €	
658 : Remboursement ATSEM à Montgenèvre	-500,00 €	
778 : Autres produits exceptionnels		+ 6.300,00 €
Section d'investissement :	+ 14.000,00 €	+ 14.000,00 €
10223-0001 : T.L.E.		+ 14.000,00 €
2312-124 : Aménagement chemin des Noisettes	+ 10.000,00 €	
2111-149 : Acquisition terrains	+ 4.000,00 €	

Budget Eau :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	+ 22.140,00 €	+ 22.140,00 €
6063 : Fournitures de petit équipement	+ 1.100,00 €	
023 : Virement à la section d'investisst	+ 21.040,00 €	
722 : Travaux en régie		+ 22.140,00 €
Section d'investissement :	+ 21.040,00 €	+ 21.040,00 €
2315-040 : Travaux en régie	+ 22.140,00 €	
2318-0011 : Travaux réseau La Vachette	- 1.100,00 €	
021-0001 : Viremt de la section de fonct		+ 21.040,00 €

Fait à Val-des-Prés, le 16 Décembre 2011. Le Maire, René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 14 Décembre 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

8 Décembre 2011

Date d'affichage :

8 Décembre 2011

L'an deux mil onze et le quatorze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Ariane TOUSSAINT est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec le Secours Aérien Français pour l'évacuation des blessés

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par le Secours Aérien Français relative aux secours hélicoptés dans les Hautes-Alpes pour l'année 2011-2012. Il informe le Conseil Municipal que les tarifs pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 30 novembre 2012, sont fixés à 51,18 € par minute de vol.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les dispositions conventionnelles avec le S.A.F. pour les secours hélicoptés, et le tarif de 51,18 € par minute de vol, pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 30 novembre 2012,
- autorise le Maire, conformément à l'article 97 de la Loi Montagne et à l'article 54 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, à refacturer les missions de secours hélicoptés sur la base du tarif approuvé. Le coût de ces secours hélicoptés sera facturé aux victimes ou à leurs ayants droit conformément aux dispositions de ces deux lois et le cas échéant de leurs décrets d'application, lorsque les activités exercées par la ou les personnes secourues seront conformes à celles définies par ces textes législatifs et réglementaires. Il découle de ces deux textes que les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants droit une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 14 Décembre 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

8 Décembre 2011

Date d'affichage :

8 Décembre 2011

L'an deux mil onze et le quatorze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Ariane TOUSSAINT est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec le SDIS pour les secours sur pistes

Monsieur le Maire rappelle la convention signée le 29 décembre 2006 avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour assurer le transport des victimes d'accident de ski vers le centre hospitalier le plus proche, en cas de carence de l'ambulance privée. Le Conseil d'Administration du SDIS, au cours de sa séance du 12 octobre 2011, a fixé le tarif d'évacuation à 213,00 € pour la saison 2011-2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le tarif de 213,00 € fixé par le S.D.I.S. pour l'évacuation des personnes victimes d'accident de ski sur les pistes de ski de fond de Val-des-Prés vers le centre hospitalier le plus proche, en cas de carence de l'ambulance privée,
- autorise le Maire à signer une annexe à la convention d'origine pour la saison 2011-2012.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 14 Décembre 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

8 Décembre 2011

Date d'affichage :

8 Décembre 2011

L'an deux mil onze et le quatorze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Ariane TOUSSAINT est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec les Ambulances ALTITUDE et ASSISTANCE 05 pour les secours sur pistes

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec les Ambulances ALTITUDE et ASSISTANCE 05 pour la saison 2011-2012, pour l'évacuation des personnes victimes d'accident de ski vers le centre hospitalier de Briançon. Les tarifs sont de 105 € par évacuation les jours de semaine et de 135 € par évacuation les week-ends et jours fériés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention avec les Ambulances ALTITUDE et ASSISTANCE 05 pour le secours et l'évacuation des blessés lors d'accidents survenus sur les pistes de ski de fond de Val-des-Prés pendant l'hiver 2011-2012,
- approuve les tarifs de 105 € par évacuation les jours de semaine et de 135 € par évacuation les weekends et jours fériés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 14 Décembre 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

8 Décembre 2011

Date d'affichage :

8 Décembre 2011

L'an deux mil onze et le quatorze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Ariane TOUSSAINT est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature pour les secours sur pistes

Monsieur le Maire rappelle la convention signée avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature par laquelle le maire délègue, sous son autorité, les opérations de relevage et d'évacuation des blessés sur les pistes de ski de fond jusqu'au point desservi par le système communal de transfert vers la structure de soins. Il propose de renouveler la convention pour l'hiver 2011-2012 sur la base d'un coût forfaitaire de 1.570 € pour la saison d'hiver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la délégation au SIVOM Val Clarée Sports Nature des moyens humains et matériels pour assurer le secours sur les pistes de ski de fond jusqu'au point d'évacuation par l'ambulance privée, le SDIS ou le SAF.
- autorise le maire à signer une convention avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature pour la saison d'hiver 2011-2012 pour un montant de 1.570 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 14 Décembre 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

8 Décembre 2011

Date d'affichage :

8 Décembre 2011

L'an deux mil onze et le quatorze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Ariane TOUSSAINT est nommée secrétaire de séance

OBJET : Tarifs de relevage des blessés sur les pistes de ski de fond

Monsieur le Maire rappelle les moyens mis en œuvre pour assurer les secours sur les pistes de ski de fond. Il rappelle également que l'article 54 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité prévoit que « ... les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants droit une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir ... ». En conséquence, il propose de fixer le tarif de relevage du blessé à 180 euros, auquel s'ajoutera la refacturation des frais des Ambulances ALTITUDE et ASSISTANCE 05 ou du Service Départemental d'Incendie et de Secours ou du Secours Aérien Français.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- fixe les tarifs de secours sur les pistes de ski de fond pour la saison 2011-2012 comme suit :
 - Tarif A : relevage seul : 180,00 €
 - Tarif B : relevage + évacuation par les ambulances ALTITUDE et ASSISTANCE 05 les jours de semaine : 285,00 €
 - Tarif C : relevage + évacuation par les ambulances ALTITUDE et ASSISTANCE 05 les weekends et jours fériés : 315,00 €
 - Tarif D : relevage + évacuation par le S.D.I.S. : 393,00 €
 - Tarif E : relevage + évacuation par le S.A.F. : 180,00 € + 51,18 € la mn

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 14 Décembre 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

8 Décembre 2011

Date d'affichage :

8 Décembre 2011

L'an deux mil onze et le quatorze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Ariane TOUSSAINT est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature pour la mise à disposition d'un local dans le bâtiment du camping municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du Président du SIVOM Val Clarée Sports Nature de mise à disposition par la commune d'un local dans le bâtiment du camping au Rosier pour y installer un point d'accueil pendant la saison d'hiver 2011-2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la mise à disposition du local du rez-de-chaussée du bâtiment du camping au SIVOM Val Clarée Sports Nature pendant la saison d'hiver 2011-2012, pour y installer un point d'accueil,
- fixe le montant de la location à 200 € pour la période d'ouverture,
- autorise le Maire à signer une convention avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature prévoyant notamment, le remboursement à la commune des frais d'électricité en plus du montant de la location.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 14 Décembre 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

8 Décembre 2011

Date d'affichage :

8 Décembre 2011

L'an deux mil onze et le quatorze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Ariane TOUSSAINT est nommée secrétaire de séance

OBJET : Echange de terrains avec M. Philippe et Mme Annie CHEVALLIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un accord a été trouvé avec M. et Mme CHEVALLIER pour la cession à la commune des terrains qu'ils possèdent dans le camping municipal.

En échange des parcelles D 441, D 442, D 501 d'une superficie totale de 2.240 m² leur appartenant, la commune cède 1.000 m² de la parcelle communale C 1307 à Peyre Rouye à La Vachette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'échange de 1.000 m² de la parcelle communale C 1307 à Peyre Rouye à La Vachette contre les parcelles D 441, D 442, D 501 d'une superficie totale de 2.240 m², appartenant à M. et Mme CHEVALLIER,
- autorise le Maire à signer l'acte d'échange ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon,
- précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 14 Décembre 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

8 Décembre 2011

Date d'affichage :

8 Décembre 2011

L'an deux mil onze et le quatorze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Ariane TOUSSAINT est nommée secrétaire de séance

OBJET : Vente de terrain communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un candidat s'est fait connaître pour l'acquisition du lot B de 478 m², issu de la parcelle communale E 841, au prix de 200 € le m². Il demande l'autorisation de signer l'acte de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la vente du lot B d'une superficie de 478 m², issu de la parcelle communale E 841, au prix de 200 € le m² à M. BELMONTE Rocco,
- autorise le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,
- précise que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 14 Décembre 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

8 Décembre 2011

Date d'affichage :

8 Décembre 2011

L'an deux mil onze et le quatorze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Ariane TOUSSAINT est nommée secrétaire de séance

OBJET : Tarifs 2012

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de fixer les tarifs 2012 pour une application au 1^{er} Janvier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de ne pas augmenter le montant de la redevance d'eau pour l'année 2012, et précise que le rôle d'eau sera édité par semestre sur la base suivante :
 - redevance d'eau :
 - * forfait pour particulier, meublé et commerce : 128,48 € H.T.
 - * forfait pour campings (tarif par emplacement) : 26,26 € H.T.
- fixe les autres tarifs du service de l'eau comme suit :
 - vacation de l'agent communal pour l'ouverture ou la fermeture d'une vanne : 25,00 € H.T.
 - pose de robinet de prise en charge comprenant la surveillance de réalisation du branchement d'eau potable : 128,00 € H.T. hors fournitures
- fixe les tarifs divers comme suit :
 - location du véhicule-atelier avec chauffeur : 40,00 €/heure
 - location du camion avec chauffeur : 90,00 €/heure
 - location du tracto-pelle ou du chargeur avec chauffeur : 100,00 €/heure
 - heure de l'agent communal : 35,00 €/heure
 - occupation du domaine public : 1,85 €/jour/mètre linéaire d'étalage
 - location de la salle polyvalente :
 - habitants de Val-des-Prés :
 - * tarif été : 105,00 € par jour + 50 € par jour supplémentaire
 - * tarif hiver : 200,00 € par jour + 50 € par jour supplémentaire
 - habitants extérieurs :
 - * tarif été : 210,00 € par jour + 50 € par jour supplémentaire
 - * tarif hiver : 350,00 € par jour + 50 € par jour supplémentaire
 - caution : 160,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 14 Décembre 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

8 Décembre 2011

Date d'affichage :

8 Décembre 2011

L'an deux mil onze et le quatorze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Ariane TOUSSAINT est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'extension de l'école Emilie Carles

Monsieur le Maire rappelle que la commune a obtenu en 2011 une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de 67.500 € pour une 1^{ère} tranche de travaux d'extension de l'école Emilie Carles estimée à 225.000 € H.T.
Il expose qu'il convient de solliciter une nouvelle dotation pour la 2^{ème} tranche de travaux d'un montant de 225.376 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet d'extension de l'école Emilie Carles pour répondre à une augmentation des effectifs,
- sollicite de l'Etat, au titre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux, une subvention la plus élevée possible,
- approuve le plan de financement suivant :
 - coût H.T. des travaux : 450.376 €
 - subvention Etat DETR 30% : 135.113 €
 - (dont 67.500 € attribué en 2011)
 - subvention Conseil Général 30% : 135.113 €
 - autofinancement de la commune 40% : 180.150 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 14 Décembre 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

8 Décembre 2011

Date d'affichage :

8 Décembre 2011

L'an deux mil onze et le quatorze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Ariane TOUSSAINT est nommée secrétaire de séance

OBJET : Décisions modificatives

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des modifications du budget primitif du budget général et du budget de l'eau, compte tenu des éléments comptables connus à ce jour.

Par ailleurs, il donne connaissance de la demande de complément de subvention de l'Association Ski Club Val Clarée Montgenèvre, pour faire face aux frais d'entraînement des jeunes en équipe nationale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'attribuer un complément de subvention de 500 € à l'Association Ski Club du Val Clarée,
- approuve les transferts de crédits suivants :

Budget général :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :	+ 6.300,00 €	+ 6.300,00 €
6226 : Honoraires	+ 5.000,00 €	
6411 : Personnel titulaire	+ 1.300,00 €	
6574 : Subvention Ski Club Val Clarée	+ 500,00 €	
658 : Rembst ATSEM à Montgenèvre	-500,00 €	
778 : Autres produits exceptionnels		+ 6.300,00 €
Section d'investissement :	+ 14.000,00 €	+ 14.000,00 €
10223-0001 : T.L.E.		+ 14.000,00 €
2312-124 : Amén chemin des Noisettes	+ 10.000,00 €	
2111-149 : Acquisition terrains	+ 4.000,00 €	

Budget Eau :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	+ 22.140,00 €	+ 22.140,00 €
6063 : Fournitures de petit équipement	+ 1.100,00 €	
023 : Virement à la section d'investisst	+ 21.040,00 €	
722 : Travaux en régie		+ 22.140,00 €
Section d'investissement :	+ 21.040,00 €	+ 21.040,00 €
2315-040 : Travaux en régie	+ 22.140,00 €	
2318-0011 : Travaux réseau La Vachette	- 1.100,00 €	
021-0001 : Viremt de la section de fonct		+ 21.040,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK